



Le 19/09/2017

ACCUEIL DE LOISIRS DE LA FRATERNELLE DU 12 FEVRIER AU 23 FEVRIER 2018 *Règlement intérieur*

ARTICLE 1 : DESCRIPTION

Notre projet est avant tout de faire passer des vacances à votre enfant dans un souci d'épanouissement et de respect des règles de la vie en collectivité, sous l'égide de la Direction Départementale de La Cohésion Sociale.

Nous utiliserons comme support une dizaine d'activités sportives que nous ferons pratiquer à un niveau d'initiation en alternance avec des activités manuelles ou d'expression. Un planning différent sera proposé chaque jour.

Une participation financière facultative pourrait être demandée pour l'inscription à une activité particulière.

L'équipe encadrante sera composée de 2 directeurs, d'éducateurs sportifs brevetés d'Etat, d'animateurs diplômés BAFA, de stagiaires BAFA et d'aides animateurs.

SORTIE NEIGE Une sortie neige à la Ruchère en Chartreuse est prévue chaque semaine pour tous les enfants inscrits au Centre de Loisirs. Le pique-nique froid sera fourni par les parents. Raquettes ou luge seront proposées. Le déplacement se fera en car.

Des informations complémentaires seront transmises dès lundi 12 février ou 19 février 2018.

Cette sortie fait partie de l'organisation de la semaine. Il n'y aura pas de remboursement en cas d'absence.

ARTICLE 2 : ACCUEIL

Le centre de loisirs est ouvert pendant les petites vacances scolaires.

Il s'adresse aux enfants qui ont entre **6 ans révolus et 14 ans**.

Les parents accompagneront leur enfant dans la salle d'accueil afin de s'assurer de la présence de l'animateur.

Horaires : Accueil dès 7h45
Activités : 9h00-12h00 13h30-17h00
surveillance jusqu'à 18h00

Les activités se dérouleront dans les locaux de la Fraternelle, au Palais des Sports de Bourgoin-Jallieu, aux Parc des Lilattes ou à Rosières et aux piscines communales.

Repas :

La Fraternelle fait appel à un traiteur pour le déjeuner. Les parents auront la possibilité de réserver les repas à leur convenance. Si l'enfant ne mange pas sur place, le départ se fera à 12h00 et le retour à 13h30.

Il est vivement recommandé de ne pas apporter de portable, d'objet de valeur.

Toute absence doit être signalée au secrétariat ou à l'animateur au plus tard le matin du jour de l'absence.

ARTICLE 3 : COMPORTEMENT

Une tenue vestimentaire sportive est conseillée pour pratiquer les différentes activités proposées.

Dès le début du centre, un document énonçant les règles de bon comportement sera remis aux enfants.

Ils s'engageront à les respecter.

Le non respect répété de ces règles entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 4 : MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font à la semaine du lundi au vendredi ou selon le calendrier des vacances scolaires, avec ou sans repas.

Permanences d'inscription :

Aux heures d'ouverture du secrétariat de La Fraternelle :

Lundi : 13h30-18h00

Mardi-jeudi : 13h30-17h30

Mercredi : 9h00-12h00 / 13h30-18h30

Vendredi : 13h30-17h00

Samedi : 10h30-12h00

Dossier d'inscription :

Il est composé :

- d'une fiche d'inscription,
- d'une fiche sanitaire à rapporter **dans les plus brefs délais** (vaccin DT POLIO obligatoire, allergie ou autre, traitement médical avec ordonnance obligatoire pour la prise de médicaments pendant le centre de loisirs, recommandation des parents et autorisation parentale médicale).
- du règlement intérieur.

Les parents doivent obligatoirement fournir **une copie du quotient familial CAF ou dernier avis d'imposition des revenus du foyer**, se munir du carnet de santé de l'enfant, d'un justificatif de domicile et pour les enfants nageurs d'une attestation de nage libre délivrée par un maître nageur habilité.

Paiement :

Le règlement peut se faire par chèque, en espèces ou par chèque vacances.

Un échelonnement est possible sur 3 mois avec remise en banque le 15 du mois.

La prise en charges des Comités d'Entreprise est acceptée.

Tarif selon quotient familial :

	$QF \leq 500$	$501 \leq QF \leq 999$	$1000 \leq QF \leq 1999$	$QF \geq 2000$
Du 12 au 16 février (5j)	57.00 €	75.00 €	85.00 €	102.00 €
Du 19 au 23 février (5j)	57.00 €	75.00 €	85.00 €	102.00 €

Restauration : 5.50 € / repas

Remboursement

En cas de désistement, il est impératif de prévenir 7 jours à l'avance. Dans un délai plus bref, il ne sera pas procédé au remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical (1 jour de carence restera à votre charge).

Toute semaine commencée est due.

Photos

Des comptes-rendus d'activités accompagnés de photos de groupes pourraient apparaître sur le site de notre association ou sur tout autre support de communication (journaux...). La nouvelle réglementation nous amène à nous assurer de l'autorisation des parents pour que figure leur enfant, **nous vous remercions d'indiquer impérativement votre choix sur la fiche sanitaire.**

ARTICLE 5 : ASSURANCE

Nous vous informons en tant que responsables légaux des mineurs accueillis dans notre centre de loisirs, de votre intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent. Si vous avez souscrit un contrat d'assurance individuel accident corporel, n'hésitez pas à nous fournir une copie de cette assurance.